

L'agence de l'eau Adour-Garonne partenaire de la Ffgolf



L'agence de l'eau Adour-Garonne partenaire de la **Ffgolf** pour accélérer la transition écologique des golfs implantés sur le grand Sud-Ouest.

Signature du contrat de progrès entre la Ffgolf et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Quelques jours après la présentation du plan eau du gouvernement (30 mars dernier) et alors que la question de la gestion raisonnée de cette ressource est une priorité de la filière golf dans le cadre de l'accélération de sa transition écologique, la Fédération française de golf a signé le vendredi 14 avril au golf de Seignosse un contrat de progrès avec l'agence de l'eau Adour-Garonne.

Aller plus vite

Présent pour l'occasion, Pascal Grizot, Président de la ffgolf, a tenu à saluer le sens des responsabilités et l'engagement des golfs français et de la fédération en faveur d'une gestion raisonnée de l'eau alors que de nombreuses actions méconnues ont été menées déjà depuis plusieurs années (Depuis 2006 et la signature de la première charte « golf et environnement » signé avec les ministères de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et le ministère de la santé et des sports et reconduite depuis).

« Ce contrat de progrès n'est pas le début d'une prise de conscience de la filière golf mais une étape importante visant à accélérer les actions engagées depuis plus de 15 ans » a commenté Pascal Grizot avant d'ajouter : « A ce titre, cette convention porte parfaitement bien son nom. Le progrès, c'est en effet précisément l'objectif qui nous anime. En France et partout dans le monde, la ressource en eau est de plus en plus menacée. Nos golfs tentent depuis des années de s'adapter à cette pression grandissante et s'organisent, sous l'impulsion de la Ffgolf, pour accentuer et accélérer leurs efforts. Notre rapprochement avec les agences de l'eau et aujourd'hui avec l'agence de l'eau Adour-Garonne participe de cette ambition d'accélération et de contribution à l'effort collectif. Je suis très heureux et je remercie chaleureusement l'agence de l'eau Adour-Garonne pour son engagement. Son soutien est essentiel et particulièrement précieux. »

120 golfs éligibles aux aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne

Le contrat de progrès qui lie désormais la ffgolf à l'agence de l'eau Adour-Garonne prône les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau, de préservation de la biodiversité et de gestion des intrants sur les parcours de golf. Il permet aussi de lister de manière précise les différentes actions susceptibles d'être éligibles au soutien financier de l'Agence de l'eau et de fixer les conditions à ce dernier pour les 120 golfs implantés sur le bassin Adour-Garonne. L'engagement des golfs dans le programme et Label Golf pour la biodiversité, initié par la ffgolf, en est notamment

une. A ce jour, 31 golfs du bassin Adour-Garonne sont déjà engagé dans ce programme.

Pour Guillaume Choisy, Directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne, une des 6 agences en France, « ce contrat illustre l'engagement de cette profession dans la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau sur les territoires dans un contexte de changement climatique ».

Depuis 2015 et les premières collaborations de la ffgolf avec les agences de l'eau, des économies d'eau importantes ont été réalisées (une économie de prélèvement de 926 010 m³/an générée par 91 golfs ayant investis pour un total de 32 M€) laissant présager des résultats tout aussi positif dans le cadre de ce nouveau contrat de progrès, le troisième signé par la ffgolf avec les Agences de l'eau. Sur le bassin Adour-Garonne, 10 golfs ont déjà bénéficié par le passé d'un soutien financier.

Le cas du golf de Seignosse, hôte de la signature de ce contrat de progrès, s'inscrit parfaitement dans cette dynamique. Leur projet de rénovation du système d'arrosage, estimé à 1 247 836 € prévoit une diminution estimée de leurs prélèvements de 43 400 m³/an.

Un plan d'actions plus vaste

Déterminée à mieux concilier exigences environnementales, sportives et économiques, et surtout plus vite, la ffgolf se mobilise par ailleurs sur d'autres dossiers susceptibles d'influer de manière positive sur les besoins en eau de ses golfs. Elle encourage notamment le développement des projets alternatifs aux prélèvements dans le milieu naturel, dont celui de la réutilisation des eaux usées traitées par les stations d'épuration qui apparait particulièrement pertinent. Elle encourage également le déploiement de nouvelles pratiques culturales, levier important pour réduire les consommations d'eau. Les opérations de conversions de flore et de regarnissage régulier permettent d'installer et de maintenir de nouvelles espèces de graminées développées par les semenciers qui offrent à la fois plus de résistance au manque d'eau, aux maladies, aux opérations de tonte et au piétinement. Des matériels d'aération profonde de plus en plus performants permettent d'agir sur le profil du sol et d'optimiser sa capacité à stocker l'eau. Ces opérations favorisent un enracinement profond du gazon pour à la fois mieux résister au manque d'eau, espacer les arrosages et réduire les apports d'engrais. Ces pratiques culturales pourront se déployer efficacement en soutenant l'acquisition ou le renouvellement de matériel d'entretien plus performant, et en permettant

aux équipes terrain d'accéder à des modules de formation professionnelle et à des ressources documentaires dédiées.

A propos de l'arrosage dans les golfs

La consommation nationale moyenne annuelle d'eau d'un golf est de 25 000 m³ par an et par tranche de 9 trous. En cas de sécheresse dure et prolongée, seuls les greens (essentiels à la survie du parcours) sont arrosés. Ils ne représentant qu'1 à 2% de la surface totale du golf. Ainsi, 98 à 99% de la surface totale du golf ne sont en revanche plus arrosés, ce qui démontre le niveau de responsabilité de tous les acteurs de la filière golf. Il est estimé que 100 à 120 m³ d'eau par jour sont nécessaire et obligatoire pour la survie des greens d'un golf de 18 trous par forte chaleur. Cela représente 1 à 1,5 hectare soit 2% de la surface du golf et par comparaison c'est l'équivalent de 1,5 terrains de football. Par conséquent, pour un golf 9 trous, le besoin minimal pour la survie des greens est de 50 à 60 m³ / jour. L'arrosage prend en compte l'évapotranspiration due à la température, à l'ensoleillement et au vent qui détermine le calibrage du bon volume vital nécessaire.

A propos du poids économique de la filière golf en France

Le golf est une activité sportive de loisir marchand. La filière économique pèse pour plus de 1.5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en France et assure 15 000 emplois dont 7 500 emplois directs sur le terrain. Il s'agit à 83% d'emplois en CDI dont 61% d'emplois d'ouvriers, et non délocalisables.